

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES**

**DCM n°48/2021**

**Séance Ordinaire du 22 septembre 2021**

**Nombre de membres**

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

**Secrétaire de séance** : RAMOS José

**Présents** : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, JAMMES Francis, PLA Michelle, SCHMITT Henri, SAGUY Françoise, RAMOS José, HAMMOUDA Jeanine, DURAND Christophe, CRUANAS Pauline, CHANCHO Jean-Marie, BRUNET François, ROUSSEAU Charline, STEPPE Virginie

**Procurations** : POMPA Antoine à BROSSEAU Sylvie

**Absents** : /

**Date de la convocation** :

15 septembre 2021

**OBJET : DEMANDE DE PLANTS AUPRES DU DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES – ANNEE 2021**

Classement issu de la nomenclature  
« ACTES »  
8.8 Environnement

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Département des Pyrénées-Orientales offre la possibilité aux communes de se fournir en plants d'arbres et d'arbustes issus de la pépinière départementale. Ces végétaux produits sans utilisation de pesticide, sont composés d'espèces locales peu exigeantes en eau, adaptées au climat méditerranéen et résistantes aux périodes de sécheresse. Monsieur le Maire dit que la plantation de nouveaux végétaux contribuera à l'embellissement du cadre de vie communal.

Monsieur le Maire ajoute qu'afin de bénéficier de la remise des plants choisis par la commune, il convient d'adresser un dossier de demande auprès du Département avant le 1<sup>er</sup> décembre 2021. La commune recevra ensuite un bon d'attribution qui permettra de récupérer à la pépinière départementale les végétaux commandés. Une convention sera également adressée à la commune concomitamment à l'envoi du bon d'attribution.

**Le Conseil Municipal,**

**Où les propos de son Président et après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** à l'unanimité la demande de plants issus de la pépinière départementale auprès du Département des Pyrénées-Orientales pour l'année 2021 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire dont la convention de mise à disposition de plants ;

**DIT** que la présente délibération sera communiquée au Département des Pyrénées-Orientales ;

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.



Le Maire,

Alain DARIO